

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

Département hydrocarbures et industries extractives de la Banque mondiale (SEGOM) et fonds fiduciaire multidonateurs de l'initiative l'ITIE (Banque mondiale/MDTF)

Tableau sur les liens favorisant la généralisation de l'ITIE

Rappel

En mai 2011, l'équipe du SEGOM a établi un document de stratégie à l'intention du Comité de gestion du Fonds fiduciaire multidonateurs (MDTF) de l'ITIE sur les différents moyens de continuer à fournir une assistance technique (AT) et d'autres formes d'aide aux pays en conformité avec l'ITIE – en indiquant la voie à suivre en la matière au-delà de l'ITIE au niveau national.

Par ailleurs, au niveau mondial, l'équipe du SEGOM a présenté des propositions écrites au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie chargé d'évaluer les conclusions de l'évaluation externe de l'Initiative (ScanTeam, mai 2011). Ces propositions décrivaient des moyens de renforcer l'ITIE en tant que norme mondiale, et d'encourager par la même occasion les pays à aller plus loin que la validation en intégrant l'Initiative dans leurs programmes nationaux concernant la bonne gouvernance des ressources minérales, la gestion des revenus, et la gestion et la transparence des finances publiques.

L'équipe a également proposé d'établir des liens systématiques, dans le cadre de mémorandums d'accord, entre l'ITIE et **quelques initiatives mondiales pertinentes**, de manière à consolider le mandat élargi de l'Initiative et à aider les pays et les groupes de parties prenantes à créer leurs propres liens au niveau national et à prendre les mesures d'intégration susmentionnées.

Tableau complémentaire

Ce tableau, qui vient compléter les propositions susmentionnées, examine de plus près les liens possibles et décrit brièvement quelques-unes des nombreuses initiatives mondiales offrant des possibilités d'interaction. Il présente une vue d'ensemble des avantages mutuels à tirer de liens systématiques avec l'ITIE **au niveau mondial** – afin d'aider les pays et les groupes de coordination multipartites à créer leurs propres liens **au niveau national**. Il peut aussi être utilisé seul, dans le cadre du dialogue entre la BM/MDTF avec les autorités nationales sur le suivi de l'ITIE.

Les initiatives mondiales retenues sont présentées dans l'ordre des différentes étapes de la chaîne de valeur des projets réalisés dans le secteur des industries extractives. **À noter que le texte en rouge correspond aux initiatives jugées les plus prometteuses en termes d'interaction avec l'ITIE, au niveau tant mondial que national.**

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie



Attribution de contrats et licences	Réglementation et contrôle des opérations	Recouvrement d'impôts et redevances	Gestion et affectation des revenus	Mise en œuvre de politiques et projets de développement durable
-------------------------------------	---	-------------------------------------	------------------------------------	---

Liens intersectoriels : Initiatives; normes et codes en vigueur dans les industries extractives, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur :			
Nom / Adresse / Contacts	Nature et objectif de l'initiative	Champ d'application	Possibilités d'interaction avec l'ITIE
<p>1. Projet Afrique extraction minière 2050 <i>(et initiatives connexes du NEPAD, de la CEDEAO, etc.)</i></p> <p>Wilfred Lombe / Ayoup Zaid Elrashid Commission de l'UA / Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba Email: ElrashdiAZ@africa-union.org</p>	<p>Conjointement lancé par l'Union africaine (UA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), avec la participation du Partenariat du secteur minier africain (Forum des ministres africains des mines), de la BafD et de la CNUCED/ ONUDI.</p> <p>Formule des stratégies visant à aider l'Afrique à faire en sorte que l'exploitation des ressources minérales contribue véritablement au développement et profite aux Africains</p>	<p>Continent africain – membres de l'Union africaine</p>	<p>Niveau mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui politique de l'ITIE en faveur du projet Afrique extraction minière pour encourager l'adhésion au processus d'amélioration de la gestion du secteur des industries extractives <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration systématique des principes de transparence et de participation, qui sont au cœur de l'ITIE, dans un cadre stratégique pour le secteur minier
<p>2. Cadre de développement durable du Conseil international des mines et métaux</p> <p>Antony Hodge, President Londres, R.-U. Info@icmm.com</p>	<p>Le Conseil international des mines et métaux est un organisme industriel composé de grandes entreprises minières qui s'engagent à mettre en œuvre le cadre de développement durable.</p> <p>Elles doivent notamment intégrer dix principes appuyés par sept déclarations de principe dans leur politique et mettre en place des pratiques transparentes et responsables en matière d'établissement de rapports. Le Conseil évalue chaque année les progrès accomplis.</p>	<p>Le Conseil international des mines et métaux a examiné les engagements pris par 15 à 18 de ses membres au titre du Cadre de développement durable.</p>	<p>Niveau mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilités d'interaction entre l'ITIE et l'industrie minière au niveau mondial – pour encourager les <u>entreprises</u> à s'engager à assurer le suivi de l'Initiative <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Levier potentiel pour encourager les <u>entreprises</u> (au niveau national) à s'engager plus fermement à aller au-delà de l'ITIE et à adhérer au Cadre de développement durable du Conseil international des mines et métaux

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

<p>3. Charte des ressources naturelles (CRN)</p> <p>Paul Collier / Verity Outram CSAE, Oxford University, R.-U. verity.outram@naturalresourcecharter.org</p>	<p>Ensemble de principes économiques applicables par les autorités nationales et les sociétés pour gérer au mieux les possibilités de développement qu'offrent les ressources naturelles. La Charte énonce douze principes récapitulant les mesures et les stratégies que les gouvernements pourraient appliquer pour améliorer les possibilités de développement économique durable grâce à l'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>La Charte est un document évolutif, en ce sens qu'il peut être actualisé et affiné en fonction des pratiques optimales, de l'expérience des pays et des rapports d'experts.</p>	<p>Portée mondiale : s'applique à tous les pays en développement riches en ressources</p>	<p>Niveau mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourrait être le prolongement logique de l'ITIE en allant au-delà du principe de transparence et en établissant un ensemble de principes systématiques de bonne gestion des ressources minérales – en tant que cadre global d'action <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Même chose, mais au niveau national – avec la possibilité d'engager un débat et d'établir un consensus sur des <u>principes nationaux</u>
<p>4. Transparency International (TI) Cobus de Swartdt, Directeur général, TI Berlin csswardt@transparency.org</p>	<p>Les différentes sections nationales de TI s'emploient à lutter contre la corruption en menant une action sur un triple front : création d'une coalition pour le changement dans ce domaine; sensibilisation et mise en place de mesures concrètes pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence et les réformes</p>	<p>Portée mondiale, l'accent étant mis sur le secteur des matières premières (évaluations de la transparence dans les secteurs public et privé)</p>	<p>Niveaux mondial et national : Possibilités d'établir des liens plus étroits, p.ex. pour les évaluations du secteur des matières premières effectuées par TI, ou si l'ITIE était un <u>indicateur spécifique</u> dans l'indice de corruption établi par TI</p>
<p>5. Fonds fiduciaire thématique du FMI pour la gestion des ressources naturelles</p> <p>FMI, Bureau de la gestion de l'assistance technique Washington DC Email: GlobalPartnerships@imf.org</p>	<p>Fonds fiduciaire du FMI, financé par des bailleurs de fonds, pour l'assistance technique aux pays dotés d'industries extractives. Ce fonds vise à aider les pays à surmonter les effets de la « malédiction de l'abondance » en leur fournissant une assistance technique dans cinq domaines : régime fiscal dans le secteur des industries extractives ; administration des revenus du secteur ; politique macrobudgétaire et gestion des finances publiques ; gestion actif-passif ; et utilisation de statistiques pour la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Pays dotés d'industries extractives couverts par le programme de travail et les activités prioritaires d'assistance technique du FMI dans les cinq domaines mentionnés. Accent sur les pays africains</p>	<p>Niveaux mondial et national : Possibilités de coordination avec l'ITIE au niveau mondial – et au niveau national en recensant les <u>sources possibles</u> d'assistance technique et de conseil en matière de gestion du secteur des industries extractives, de manière à utiliser et intégrer les conclusions et mesures prises dans le cadre de l'ITIE</p>
<p>Liens intersectoriels : Initiatives; normes et codes en vigueur dans les industries extractives, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur (suite) :</p>			
<p>Nom / Adresse / Contacts</p>	<p>Nature et objectif de l'initiative</p>	<p>Champ d'application</p>	<p>Possibilités d'interaction avec l'ITIE</p>
<p>6. Agences internationales de notation (Moody's, Standard & Poors, Fitch etc.)</p>	<p>Initiatives du secteur privé visant à analyser et noter le risque de crédit, y compris souverain</p>	<p>Portée essentiellement mondiale : couvre tous les grands emprunteurs et émetteurs de titres de créance</p>	<p>Niveaux mondial et national : Possibilités d'inclure systématiquement la conformité à l'ITIE comme facteur contribuant à une <u>meilleure notation</u> du risque souverain</p>
<p>7. Indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale (DB) Groupe de la Banque mondiale Développement du secteur financier et du secteur privé</p>	<p>Géré par la Banque mondiale et l'IFC, avec le soutien de nombreux bailleurs de fonds, DB fournit une mesure objective de la réglementation des entreprises et de son application pour encourager les pays à améliorer leur réglementation. Les indicateurs sont aussi des critères de référence pour les réformes et permettent en dernière</p>	<p>DB couvre plus de 180 pays (et s'étend aux niveaux infranational et régional dans certains cas), dont beaucoup sont des pays riches en ressources et des pays membres de l'ITIE</p>	<p>Niveaux mondial et national : Possibilités d'établir des liens entre l'ITIE et DB en ce qui concerne l'objectif de promotion des investissements (dans des domaines tels que le paiement des impôts ; l'application des contrats, etc.). Possibilité</p>

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

Washington DC <i>ruru@worldbank.org</i>	analyse d'évaluer le climat de l'investissement – étranger et intérieur		d'inclure la conformité à l'ITIE dans la liste des indicateurs DB
8. Autres exemples de liens possibles entre l'ITIE, au niveau tant mondial que national, et des initiatives couvrant toute la chaîne de valeur des industries extractives :			
• Normes :	Initiative pour la transparence dans le secteur du bâtiment – notamment pour les grands projets de construction d'usines/ d'équipement dans les secteurs pétrolier, gazier et minier		
• Normes :	Normes internationales de présentation de l'information financière (pour les secteurs pétrolier, gazier et minier ou la gestion des finances publiques en général)		
• Lutte contre la corruption :	Groupes de travail du G20 (sur la fiscalité et le développement ; la lutte contre la corruption, etc.)		
• Lutte contre la corruption :	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et autres initiatives antiblanchiment		
• Information :	Législations nationales sur l'accès à l'information reconnaissant le droit d'accès des citoyens à l'information		

Maillon 1 de la chaîne de valeur des industries extractives : Attribution de contrats et licences			
Nom / Adresse / Contacts	Nature et objectif de l'initiative	Champ d'application	Possibilités d'interaction avec l'ITIE
1. Charte des ressources naturelles (CRN)	Voir la section « Liens intersectoriels » ci-dessus	Voir la section « Liens intersectoriels » ci-dessus	Voir la section « Liens intersectoriels » ci-dessus
2. Initiatives pour la transparence des contrats et la surveillance par des tiers (Initiative menée par des organisations de la société civile (Oxfam USA, etc.) avec le soutien de l'Institut de la Banque mondiale, sur la base des principes de sauvegarde de l'IFC qui concernent également la transparence des clauses contractuelles dans les projets pétroliers, gaziers et miniers)	Promouvoir la divulgation des clauses contractuelles dans les pays dotés d'industries extractives, et créer des capacités /réseaux de surveillance dans ce domaine Dans le cas des investissements de l'IFC dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, exiger (dans presque tous les cas) la divulgation des clauses contractuelles pertinentes / principales conditions du contrat à compter du 1 ^{er} janvier 2012 (avec une période de transition de deux ans)	Nouvelle initiative – l'Institut de la Banque mondiale a organisé jusqu'à présent des manifestations au Libéria, en Sierra Leone etc.	Niveaux mondial et national : Dialogue en cours, et mesures prises pour établir un consensus sur l'idée d'inclure la divulgation des clauses contractuelles parmi les objectifs mondiaux de l'ITIE. Au niveau national, inclure la divulgation des clauses contractuelles/conditions du contrat dans le processus ITIE <u>si les parties prenantes nationales de l'ITIE y consentent</u>
Maillon 2 de la chaîne de valeur des industries extractives : Application des dispositions des accords/contrats et lois régissant les opérations			
1. Processus de Kimberley (PK) Conseil mondial du diamant, Anvers / New York (présidence tournante – pas encore de secrétariat permanent)	Le processus de Kimberley (PK) est un partenariat multipartite qui utilise un système de certification (et d'examen) permettant aux membres de certifier que les diamants ne proviennent pas de zones en conflit.	Environ 75 pays membres (tous les grands producteurs et exportateurs)	Niveaux mondial et national : Possibilités d'établir des liens systématiques au niveau mondial et, au niveau national, de comparer les volumes, la qualité et les données d'exportation de diamants certifiés dans le cadre du PK avec les revenus et paiements déclarés dans le cadre de l'ITIE
2. IEF / Initiative commune sur les données pétrolières (JODI)	Le Forum international de l'énergie est le plus grand rassemblement de ministres de l'énergie. Ce dispositif intergouvernemental, qui couvre environ 90 % de l'offre et	Portée mondiale : couvre environ 90 pays – y compris les grands pays producteurs de pétrole.	Niveau mondial : • Excellente possibilité de liens avec JODI en rapprochant

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

<p>Noe Van Hulst , Secrétaire général Riyad, Arabie saoudite <i>info@ief.org</i></p>	<p>de la demande mondiale d'hydrocarbures, joue le rôle de facilitateur neutre d'un dialogue sur l'énergie entre les États producteurs et consommateurs d'énergie.</p> <p>La base de données JODI est un résultat concret du dialogue entre producteurs et consommateurs d'énergie. Ses données actualisées sur la production, les exportations, l'offre et la demande, etc. contribuent à une plus grande transparence des marchés mondiaux des matières premières</p>	<p>Couvre environ 90 % des échanges pétroliers mondiaux</p>	<p>systematiquement les chiffres de production/exportation des données sur les revenus</p> <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus, mais au niveau national - avec la possibilité d'inclure dans le processus ITIE le rapprochement avec les chiffres de production et d'exportation enregistrés dans la base de données JODI
<p>3. Certification du coltan – pour la RDC, etc.</p> <p>a) Certification obligatoire de l'origine des minerais, comme prescrit par la loi américaine Dodd-Frank</p> <p>b) Conférence internationale sur la région des Grands Lacs</p>	<p>a) Initiative lancée par l'industrie minière pour assurer l'application de ces dispositions législatives adoptées par les États-Unis (et éventuellement d'autres pays) concernant l'origine des principaux métaux, tout au long de la chaîne logistique</p> <p>b) La Conférence permet de réunir un plus grand nombre de pays concernés, avec l'appui des principaux partenaires/bailleurs de fonds, notamment pour examiner la question de la certification de l'origine des minerais</p>	<p>a) La législation ne concerne que certains pays – elle ne garantit donc pas forcément un lien formel avec l'ITIE au niveau mondial</p> <p>b) il est toutefois possible d'établir des liens mondiaux avec la Conférence, afin d'encourager la création des liens visés au niveau national</p>	<p>Pays concernés :</p> <p>Possibilités de renforcer le processus de l'ITIE au niveau national en harmonisant les divulgations de revenus prévues par l'ITIE avec i) les certifications prévues par la Conférence ou ii) d'autres vérifications dans la chaîne logistique du coltan - si ces liens sont approuvés par toutes les parties prenantes de l'ITIE (p. ex., en rapprochant les données concernant les volumes et les revenus dans le cadre de l'ITIE)</p>
<p>Maillon 3 de la chaîne de valeur des industries extractives : Recouvrement des impôts et autres recettes publiques (et collaboration en matière de rapports financiers/fiscalité avec l'ITIE)</p>			
Name / Location / Contacts	Type and Purpose of Initiative	Current Coverage	Possible two-way links with l'ITIE
<p>1. Modèle de convention fiscale (OCDE) - appliqué spécifiquement :</p> <p>a) aux prix de transfert ; et</p> <p>b) à l'administration fiscale</p> <p>Jeffery Owens, Directeur Centre de politique et d'administration fiscales <i>ctp.contact@oecd.org</i></p>	<p>Plate-forme d'échanges de vues sur la politique et l'administration fiscales, s'agissant notamment des questions suivantes:</p> <p>a) Directives de l'OCDE concernant les prix de transfert ; et</p> <p>b) Forum sur l'administration fiscale, pour assurer la gestion stratégique des questions d'administration fiscale</p> <p>Forum connexes: Forum mondial sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE)</p>	<p>Pays membres de l'OCDE, mais les questions liées aux prix de transfert concernent tous les pays en développement qui sont riches en ressources</p>	<p>Niveau mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilités d'établir des liens formels avec les directions des impôts/instances fiscales de l'OCDE pour créer une plate-forme permettant d'examiner les questions fiscales dans le secteur des industries extractives <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Liens adaptés aux particularités des pays; sociétés de placement / domicile du siège social, etc.
<p>2. Forum africain sur l'administration fiscale</p> <p>Logan Wort, Département du Trésor, Afrique du Sud</p>	<p>Le Forum vise à encourager et soutenir la formation de nouveaux partenariats entre les pays africains pour développer les capacités des administrations fiscales en Afrique – et leur permettre d'atteindre leurs objectifs de recouvrement des impôts, notamment en luttant contre la</p>	<p>Tous les pays africains – initiative actuellement coordonnée par le Trésor/l'administration fiscale de l'Afrique du Sud (entre dans le cadre de l'ITIE)</p>	<p>Liens au niveau national en Afrique :</p> <p>Liens systématiques en Afrique pour améliorer l'administration fiscale dans le secteur des industries extractives, dans le cadre du suivi de l'ITIE et dans le contexte</p>

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

<i>info@ataftax.net</i>	fraude et l'optimisation fiscales		des prix de transfert
<p>3. Règles d'information aux États-Unis (et probablement dans l'Union européenne)</p> <p>(Loi Dodd-Frank (Article 1502 - divulgation obligatoire des paiements aux pays hôtes par les entreprises du secteur minier)</p>	Règlementation de la SEC concernant la présentation et le contenu des rapports obligatoires, en cours de finalisation (août 2011)	Il s'agit d'une procédure légale, ce qui exclut probablement des liens au niveau mondial	Liens au niveau national : Possibilités au niveau national d'harmoniser les règles de divulgation des revenus et paiements prévues par l'ITIE avec celles prévues par la loi, ainsi que le contenu des rapports et les cycles de déclaration (pour minimiser les écarts entre les données publiées de part et d'autre)
Maillon 4 de la chaîne de valeur des industries extractives : Gestion des revenus et affectation des dépenses (au-delà de l'objectif de transparence des revenus visé par l'ITIE)			
Name / Location / Contacts	Type and Purpose of Initiative	Current Coverage	Possible two-way links with l'ITIE
<p>1. Examen des dépenses publiques et évaluation de la responsabilité financière (PEFA)</p> <p>Frans Ronsholt, Chef de Secrétariat, PEFA Washington DC <i>fronsholt@pefa.org</i></p>	Cet examen applique une norme et une méthode reconnues pour évaluer les finances publiques et la responsabilité financière des pays – et fournit un cadre pratique pour introduire des réformes et renforcer les capacités de manière progressive. Nécessite un système d'évaluation de la gestion des finances publiques	Portée mondiale – des examens PEFA ont été réalisés dans plus de 200 pays, à plusieurs reprises dans certains cas, ce qui permet d'évaluer systématiquement les progrès accomplis par rapport à un niveau de référence	<p>Niveau mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort potentiel d'interactions ITIE/PEFA mutuellement bénéfiques <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilités d'inclure systématiquement l'ITIE dans les évaluations PEFA - à la fois pour établir une correspondance entre les revenus publiés et pour assurer le suivi des systèmes nationaux
<p>2. Initiative pour la transparence budgétaire</p> <p>Warren Krafchik, Directeur, IBP Washington DC <i>info@internationalbudget.org</i></p>	Le Partenariat budgétaire international (International Budget Partnership - IBP) a lancé l'Initiative pour la transparence budgétaire (Open Budget Initiative – OBI) pour aider à faire en sorte que les budgets publics répondent aux besoins des pauvres et que les systèmes de budgétisation nationale soient transparents, tenus de rendre des comptes au public et participatifs, de manière à promouvoir la gouvernance	Portée mondiale en tant que réseau d'organisations de la société civile, avec des sections et réseaux dans de nombreux pays, dont plusieurs pays membres de l'ITIE	<p>Niveau mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort potentiel d'interactions pour renforcer la transparence au niveau mondial <p>Niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un prolongement logique des processus ITIE est la participation à l'élaboration des budgets nationaux et locaux et la publication de ces budgets
Maillon 5 de la chaîne de valeur des industries extractives : Élaboration de projets écologiquement et socialement durables dans le secteur des industries extractives (touchant notamment les collectivités et les organisations de la société civile)			
Name / Location / Contacts	Type and Purpose of Initiative	Current Coverage	Possible two-way links with l'ITIE
<p>1. Initiatives pour la promotion de la responsabilisation, à l'appui des organisations de la société civile</p> <p>(lancées au niveau mondial par diverses organisations internationales de la société</p>	Programmes de soutien et de renforcement des capacités de la société civile et autres initiatives de même nature (voir Demande de bonne gouvernance ci-dessus) – mais spécifiquement axés sur les organisations de la société civile et leur aptitude à contribuer à l'ITIE et à son suivi – pour	Portée mondiale – mais particulièrement utile pour la société civile des pays ITIE / dotés d'industries gazières et minières où les réseaux d'organisations de la société civile sont embryonnaires	<p>Liens au niveau national :</p> <p>Tirer parti de l'ITIE en s'employant à renforcer systématiquement la société civile et ses moyens de participation à l'ITIE et à son suivi – pour promouvoir la</p>

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

civile et autres organismes de financement)	aider à promouvoir durablement la responsabilisation		responsabilisation
2. Initiatives du secteur privé visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans les collectivités concernées (notamment dans le secteur minier) (organisées et financées par des entreprises des secteurs minier, pétrolier et gazier – généralement en coopération avec des groupes confessionnels, des organisations de la société civile et d'autres acteurs locaux)	Action menée par les membres de la profession pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et le développement de proximité dans les secteurs sociaux (santé, éducation, petites infrastructures, alimentation en eau et assainissement, formation professionnelle et création d'emplois locaux, développement des PME et liens avec les activités minières artisanales et de petite envergure), en vue d'aider à promouvoir l'octroi de licences commerciales socialement viables	Portée mondiale - la question concerne toutes les collectivités minières– mais en termes pratiques, il est préférable de mener cette action dans certains pays et collectivités pétroliers, gaziers et miniers	Liens au niveau national : Tirer parti de l'ITIE en s'employant systématiquement à créer des structures ITIE (et publier des rapports ITIE détaillés) dans le cadre des initiatives menées par la profession pour promouvoir la responsabilisation sociale des entreprises au niveau local – afin d'aider à instaurer la confiance et à engager un dialogue entre les entreprises et la communauté
3. Initiatives des organismes de développement pour promouvoir la demande de bonne gouvernance (Banque mondiale et tous les autres organismes de développement/banques multilatérales de développement)	Les méthodes de développement axées sur la demande de bonne gouvernance considèrent les citoyens comme les principaux intéressés en la matière. Elles visent à doter la société civile, les collectivités locales, les médias, le corps législatif, etc. des moyens nécessaires pour exiger des autorités qu'elles produisent de meilleurs résultats au plan du développement – p.ex., dans le secteur minier.	Portée mondiale – mais concerne plus particulièrement les liens dans les secteurs pétrolier, gazier et minier aux niveaux national et local	Liens au niveau national: Possibilités au niveau national de tirer mutuellement parti de l'action menée pour promouvoir la demande de bonne gouvernance et renforcer la voix des collectivités minières et de la société civile sur les questions de responsabilisation
4. Initiative mondiale sur les rapports de performance (Global Reporting Initiative - GRI) Ernst Ligteringen, Directeur général GRI, Amsterdam, Pays-Bas <i>info@globalreporting.org</i>	La GRI définit un cadre général de référence pour les rapports sur le développement durable, dans le but d'améliorer continuellement les performances dans le domaine social, environnemental et de la gouvernance La GRI repose sur une démarche volontaire et multipartite.	Portée mondiale, avec un cadre de responsabilisation sociale des entreprises qui est largement utilisé par les entreprises à travers le monde, notamment dans les secteurs pétrolier, gazier et minier	Niveau mondial : <ul style="list-style-type: none"> Possibilités d'établir des liens bidirectionnels avec l'ITIE – aux fins de suivi de l'Initiative Niveau national : <ul style="list-style-type: none"> Levier potentiel pour encourager une meilleure harmonisation des rapports/audits d'entreprises présentés/effectués dans le cadre de l'ITIE avec les rapports présentés dans le cadre de la GRI

SEGOM

Tableau complémentaire sur les liens au niveau du suivi de l'ITIE : stratégie d'assistance technique du MDTF aux pays conformes et propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

Août 2011

Département hydrocarbures et industries extractives de la Banque mondiale (SEGOM) et fonds fiduciaire multidonateurs de l'initiative ITIE (Banque mondiale/MDTF)

Aperçu des propositions de la Banque mondiale/MDTF au groupe de travail du Conseil de l'ITIE sur la stratégie

(basé sur la vaste expérience acquise par la Banque mondiale dans le cadre de l'ITIE et autres initiatives mondiales connexes)

Introduction

1. ***Ce document résume les propositions de la Banque mondiale/MDTF*** au groupe de travail sur la stratégie du Conseil de l'ITIE, chargé d'évaluer les conclusions de l'évaluation externe de l'ITIE au niveau mondial (ScanTeam, mai 2011). À ce titre, il traite les questions liées à l'ITIE dans une perspective mondiale¹.

Contexte - et défi stratégique à relever par l'ITIE

2. ***L'ITIE a déjà fait ses preuves***, selon l'évaluation de ScanTeam. L'élargissement de l'Initiative (35 pays conformes, et nouveaux candidats) et son succès grandissant auprès des parties prenantes et des pays témoignent du bien-fondé de sa structure tripartite et de sa méthodologie au niveau mondial. Au niveau national, le constat est essentiellement le même.

3. ***Cela étant, on attend de plus en plus de l'ITIE et il est clair qu'elle doit aller plus loin***. Les observateurs et les participants de l'Initiative, au niveau tant mondial que national, pensent que l'ITIE peut et doit faire plus (« l'ITIE n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre un objectif ». Les parties prenantes attendent beaucoup de l'Initiative, en termes de mandat et de questions à traiter. D'autres estiment que l'ITIE doit démontrer plus clairement son impact dans les pays participants.

4. ***Mais cet écart grandissant entre les attentes et les résultats est la preuve même de la valeur de l'ITIE*** : il montre qu'il n'existe aucun autre instrument international capable d'atteindre des objectifs comparables. Il ouvre donc aussi d'autres possibilités pour l'initiative au niveau mondial.

5. ***Cet écart est longuement examiné dans l'évaluation de l'ITIE***. ScanTeam fait une distinction (au chapitre 5) entre i) les principes ITIE (aspirations de l'ITIE au niveau mondial, concernant notamment le changement social dans les pays membres) et ii) les critères ITIE (les normes opérationnelles actuelles, notamment en ce qui concerne la conformité). À cet égard, l'évaluation tire deux grandes conclusions: d'une part (page 39), « On reconnaît que les critères ITIE et la norme mondiale appliquée ont une portée trop restreinte pour atteindre des objectifs plus ambitieux » ; et d'autre part (page 48) « les normes actuelles ne

¹/ Pour une perspective nationale de la nouvelle stratégie de soutien de la Banque mondiale/MDTF aux pays conformes, voir l'annexe I (extraits du projet de stratégie d'assistance technique aux pays en cours d'examen avec les bailleurs de fonds du MDTF).

répondent pas aux principes ITIE et sont trop limitées ». En bref, la conclusion fondamentale de l'évaluation ScanTeam est qu'il faut revoir la norme ITIE mondiale.

Deux voies possibles

6. ***S'agissant de l'ITIE au niveau mondial, il y a deux moyens possibles de relever ce défi :***

- **Maintenir la norme actuelle** – on maintient le cycle actuel candidature-validation et on encourage les pays ITIE à améliorer régulièrement leur processus de mise en œuvre de l'ITIE.
- **Reconnaître la nécessité d'une norme mondiale plus rigoureuse** - et utiliser l'ITIE pour encourager les pays à aller plus loin que la validation et à intégrer l'ITIE dans leurs programmes nationaux concernant la bonne gouvernance des ressources minérales, la gestion des recettes tirées de ce secteur, et la gestion et la transparence des finances publiques.

7. ***On a toujours envisagé d'aller au-delà de la norme de base.*** Le document publié en 2011 sur les règles de l'ITIE mentionne (page12) la Conférence de l'ITIE tenue à Londres en 2005, où les participants ont encouragé les pays à dépasser si possible les critères minimum de l'ITIE. Au niveau national, certains pays (par exemple le Nigéria) prévoyaient dès le départ d'aller plus loin, tandis que d'autres pays conformes (comme la Mongolie et le Ghana) l'envisagent maintenant.

8. Le défi à relever est donc de donner suite aux conclusions de l'évaluation ScanTeam : il s'agit de **préserver l'intérêt stratégique de l'ITIE à long terme en renforçant son rôle de catalyseur de changement positif dans les pays riches en ressources.** Mais comment définir ces changements, comment les appliquer et comment les mesurer ?

Une proposition concrète de la Banque mondiale/MDTF

9. ***Ce document propose un cadre de discussion concret*** pour définir une norme renforcée qui permette de mieux promouvoir les principes ITIE et aide le programme mondial ITIE à mieux répondre à des attentes toujours plus grandes. Les propositions reconnaissent que toute mesure visant à relever la norme ITIE et à élargir le mandat de l'Initiative nécessitera des efforts considérables pour parvenir à un consensus au sein de la coalition tripartite de l'ITIE.

10. ***Le cadre proposé contient quatre éléments.***

A: Établir un consensus sur la notion que la norme mondiale actuelle ne peut être maintenue – et envisager i) de renforcer la norme actuelle ; et ii) d'élargir le mandat de l'ITIE en exigeant des pays qu'ils continuent à généraliser l'ITIE après la validation. Étant donné que dans ce scénario l'ITIE ira au-delà du simple principe

de conformité, il s'ensuit que **les notions actuelles de candidature et de conformité doivent être réexaminées**. Nous y reviendrons plus loin.

B: Poursuivre en parallèle les deux voies susmentionnées :

i) Renforcement de l'ITIE – pour relever la norme et améliorer la qualité et l'utilité des données ITIE : s'attaquer de front à l'idée que le produit de base de l'ITIE, à savoir l'information financière, est trop simpliste en ajoutant la vérification comme critère de base – autrement dit, ne pas se contenter de communiquer les données rapprochées sur les recettes et les paiements, mais **vérifier aussi que les recettes et les paiements sont ce qu'ils devraient être** (en tenant compte des chiffres de production/vente ainsi que des contrats et autres réglementations de référence). Le tableau 1 donne une idée des modifications qui seraient apportées aux critères ITIE si cette option était retenue.

À noter que, du fait que les travaux d'audit nécessaires seraient beaucoup plus lourds, la vérification pourrait être supervisée par le groupe de coordination multipartite, sous la responsabilité de l'auditeur indépendant, mais elle serait effectuée par d'autres organes d'inspection compétents tels que l'auditeur général de l'État. Une telle approche multipartite, conjuguée avec une fonction statutaire de l'État, pourrait être considérée comme un exemple d'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux cités ci-dessous.

ii) Elargissement du mandat de l'ITIE, notamment en établissant des liens avec d'autres initiatives : ajouter de nouveaux critères qui obligent le pays et le groupe de coordination multipartite à aller au-delà du système actuel de validation/conformité, et formuler et appliquer une stratégie visant à intégrer l'ITIE dans les grands programmes nationaux et initiatives connexes.

Il est important de noter que **le pays et le groupe de coordination multipartite définiraient leurs priorités de suivi**, l'ordre des liens et les réformes à mettre en œuvre, selon la situation et l'économie politique du pays. En outre, la mise en place des mesures de suivi **pourrait être dirigée par le gouvernement ou d'autres groupes**, comme les groupes industriels (pour les questions de responsabilité sociale de l'entreprise ou celles ayant trait à la communauté, en collaboration avec les autorités locales), ou encore par la société civile (en ce qui concerne par exemple l'obligation de rendre des comptes, ou les questions communautaires).

Dans ce scénario, le Conseil de l'ITIE a un double rôle à jouer : a) **exiger** l'élaboration et l'application d'une stratégie systématique de suivi et d'intégration (sur la base des priorités définies par le pays et le groupe de coordination multipartite) ; et b) **imposer** cette règle en tant que partie intégrante du cycle ITIE, par exemple, (i) en exigeant la divulgation de ces mesures de suivi pour le processus d'établissement de liens et d'intégration ; ii) en évaluant le degré d'effort (mais pas les résultats) consacré à l'application de cette stratégie de suivi interne ; et iii) en identifiant les pratiques optimales et en les diffusant.

C: l'ITIE pourrait envisager d'établir des liens systématiques au niveau mondial dans le cadre de mémorandums d'accord avec quelques initiatives mondiales pertinentes, de manière à consolider le mandat élargi de l'Initiative et à aider les pays à assurer l'intégration et à établir les liens nécessaires au niveau national. Le tableau 2 décrit plus détail les liens possibles. L'accent serait mis non pas sur la quantité, mais sur l'efficacité des interactions.

D: Du fait que l'élargissement du mandat de l'ITIE allongerait le cycle de l'Initiative, réexaminer le concept actuel de candidature et la notion selon laquelle la conformité est l'objectif ultime de l'ITIE. Nous proposons à la place deux autres désignations correspondant à la situation actuelle de l'ITIE et à sa situation future :

i) « Pays mettant en œuvre l'ITIE » : cette désignation couvrirait à la fois les pays candidat et les pays en conformité, ce qui permettrait d'inclure un plus grand nombre de pays dans ce groupe, qui comprendrait aussi bien les nouveaux candidats à l'ITIE (ou ceux qui ont franchi une étape importante, telle que la publication du premier rapport ITIE) que les pays qui ont franchi l'étape de la validation et préparent les étapes suivantes. Elle suivrait toujours les règles de 2011 et le cycle ITIE (modifié en ajoutant la nouvelle exigence de vérification après une période initiale de 3 à 4 ans). À noter que **le processus de validation, y compris la radiation, demeure inchangé dans ce scénario**, à ceci près que la validation servirait à déterminer quels pays peuvent conserver leur statut de pays mettant en œuvre l'ITIE au lieu de conférer le statut de pays en conformité.

À première vue, on pourrait penser que cette désignation est trop générale car elle couvre à la fois les nouveaux adhérents, les pays qui ont publié leur premier rapport ITIE et ceux qui ont dépassé le stade de la validation. Mais il convient de noter qu'il y a aujourd'hui moins de candidats potentiels que d'adhérents à l'ITIE – autrement dit, il s'agit à présent de mettre l'accent sur les pays qui sont en conformité avec l'ITIE ou le seront sous peu. Par ailleurs, le nouveau rôle du Conseil de l'ITIE, à savoir l'approbation des candidatures par le Comité des candidatures et de la sensibilisation (tels qu'il a été rebaptisé), sera une fonction importante dans ce scénario, de même que les travaux du Comité de validation.

ii) « Modèle de pratiques optimales de suivi de l'ITIE [aux fins de développement] » : cette désignation ferait partie intégrante des critères de l'ITIE élargie, et serait **accordée sous la supervision** du Conseil de l'ITIE dans le cadre de son mandat normal. Comme susmentionné, le Conseil évaluera le degré d'effort (mais pas les résultats obtenus) consacré par un pays ou un groupe de coordination multipartite à leur stratégie de réforme dans le prolongement de l'ITIE, tout au long de la chaîne de valeur des projets d'hydrocarbures et d'extraction minière. Afin d'encourager à prendre des mesures pour améliorer le classement, on pourrait au besoin établir un classement basé sur les résultats (comme le classement « Doing Business » ou de Transparency International).

Un moyen plus rigoureux d'appliquer ce mandat élargi de l'ITIE et d'encourager à continuer de progresser serait de menacer les pays de radiation s'ils n'atteignent pas ce deuxième stade dans un délai donné après avoir atteint le stade précédent de « pays mettant en œuvre l'ITIE » (nous sommes toutefois conscients de la difficulté à forger un consensus sur ce point, qui implique l'imposition de « sanctions » concernant les systèmes et processus nationaux d'États souverains.

11. ***Ces mesures représenteraient un changement majeur pour l'ITIE***, et demanderaient des dépenses et des efforts importants aux niveaux mondial et national :

- **Etablissement d'un consensus – notamment sur les modifications importantes à apporter aux règles de l'ITIE** : les mesures proposées dans ce document ne pourront être mises en œuvre qu'au prix d'un effort considérable, et à condition que les parties prenantes reconnaissent la nécessité de renforcer la norme ITIE et s'y emploient ensemble. Ces mesures (ou tout autre changement envisagé) demanderont aussi un effort supplémentaire pour les transformer en règles détaillées, autrement dit, pour revoir et étoffer les règles de 2011. L'annexe II décrit certaines de ces incidences.
- **Ressources** : Pour obtenir la nouvelle désignation plus stricte de « pays mettant en œuvre l'ITIE », les pays devront investir beaucoup plus dans l'Initiative de manière à répondre à l'exigence plus rigoureuse de communication des recettes et des paiements, corroborés par les volumes, les contrats et les lois applicables. Même si les autorités nationales de contrôle assurent une partie de cette tâche, l'établissement des rapports ITIE coûtera probablement cinq à dix fois plus cher qu'aujourd'hui. Il faudra donc tenir compte de ce surcoût et prévoir en conséquence.
- **Liens systématiques avec des initiatives mondiales connexes** : Le Conseil de l'ITIE devra envisager de signer des mémorandums d'accord avec d'autres initiatives mondiales lorsqu'il y pourrait y avoir des avantages mutuels à établir des liens bidirectionnels au niveau mondial pour aider les pays ITIE et les groupes de coordination multipartites à créer leurs propres liens au niveau national.

Renforcer le cadre d'évaluation des résultats ITIE

12. ***Les mesures proposées ici doivent être complétées par un cadre d'évaluation des résultats concrets***. En plus d'adopter une norme mondiale renforcée qui réponde à des attentes plus ambitieuses, il faudra s'employer davantage à démontrer l'impact de l'ITIE au niveau mondial et national. De fait, l'évaluation des résultats sera même encore plus importante si la norme ITIE est renforcée et élargie, comme nous le préconisons ici. L'évaluation ScanTeam – de même que l'évaluation indépendante, effectuée par la Banque mondiale, de l'assistance technique fournie aux pays/groupes de coordination multipartites et à la société civile dans le cadre du MDTF – souligne la nécessité de démontrer plus clairement l'impact positif de

l'ITIE. Chacune de ces évaluations mentionne qu'il faut définir une « théorie du changement » qui mette en lumière l'enchaînement des résultats, depuis la mise en œuvre de l'ITIE jusqu'à l'amélioration sensible de la gouvernance des ressources minérales au niveau des pays.

13. **Mesurer l'impact et démontrer la relation de cause à effet entre l'ITIE et les résultats n'est pas une tâche simple.** Il est généralement difficile d'améliorer la gouvernance dans un pays (et encore plus dans les pays riches en ressources), car c'est étroitement lié à des facteurs tels que l'économie politique, l'état de droit, l'influence des citoyens, les organisations de la société civile, etc.

14. **Mais il est également clair que l'ITIE a besoin d'une rigoureuse chaîne de résultats** pour effacer tous les doutes quant à l'efficacité de l'Initiative, de la norme qu'elle représente et de sa méthodologie. C'est pourquoi l'équipe de la Banque mondiale se réjouit de collaborer à l'action menée pour améliorer les résultats, d'autant plus que les conclusions de l'évaluation ScanTeam rejoignent dans l'ensemble celles de l'évaluation par la Banque des travaux menés au niveau des pays dans le cadre du Fonds fiduciaire multidonateurs de l'ITIE.

15. **Les deux tableaux ci-après décrivent plus en détail les mesures proposées dans ce document.**

Tableau 1 : Modifications susceptibles d'être apportées aux critères de l'ITIE (défini la norme ITIE)

Critères à remplir pour être désigné « pays mettant en œuvre l'ITIE »

- 1 Publication régulière, auprès d'un large public, de rapports facilement consultables, complets et compréhensibles sur tous les paiements significatifs de sociétés du secteur des hydrocarbures et des industries extractives aux gouvernements (les « paiements »), ainsi que sur toutes les recettes significatives perçues par les gouvernements auprès des sociétés d'hydrocarbures et des industries extractives (les « revenus »). **A compter du xxx (date), vérification de ces revenus et paiements afin de déterminer si les chiffres publiés sont ce qu'ils devraient être – c'est-à-dire i) s'ils correspondent aux volumes de production / vente et aux prix du marché, et ii) s'ils sont conformes aux contrats et accords sous-jacents ainsi qu'aux lois en vigueur.**
- 2 Lorsque de tels audits n'existent pas déjà, les paiements et revenus font l'objet d'un audit crédible et indépendant, conformément aux normes internationales d'audit.
- 3 Les paiements et revenus sont rapprochés par un administrateur crédible et indépendant qui applique les normes internationales d'audit. L'administrateur publie ensuite son opinion sur ce rapprochement, en faisant état de tout écart et en recommandant des améliorations. **A compter du xxx (date), ce rapprochement des revenus et des paiements comprend également la vérification exigée au titre du critère 1 ci-dessus.**
- 4 Cette approche est généralisée à toutes les sociétés, y compris les entreprises publiques. **Le terme « paiements » couvre également les transactions en nature, y compris les accords de « concession pour les infrastructures minières ».**
- 5 La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus, et contribue au débat public.
- 6 Le pays hôte élabore un plan de travail pour tous les éléments ci-dessus, au besoin avec l'aide des institutions financières internationales. Ce plan de travail doit être rendu public, il doit être financièrement viable et il doit comporter des objectifs mesurables, un calendrier d'exécution et une évaluation des éventuelles contraintes de capacité.

Critères à remplir pour être désigné « Modèle de pratiques optimales de suivi de l'ITIE [aux fins de développement] »

- 7 **En plus de satisfaire aux six critères de base susmentionnés pour conserver la désignation de « pays mettant pleinement en œuvre l'ITIE », les autorités des pays hôtes et les parties prenantes de l'ITIE au niveau national élaborent et mettent en œuvre une stratégie de « suivi de l'ITIE aux fins de développement » visant à établir un lien concret entre l'Initiative et les dispositifs nationaux de gestion des ressources minérales et des revenus qu'elles génèrent, et de justification de leur emploi, ainsi qu'à intégrer l'ITIE dans ces dispositifs.**
- 8 **Il appartient au gouvernement du pays hôte et aux parties prenantes nationales, selon la situation nationale et les considérations d'économie politique, de déterminer les dispositifs nationaux dans lesquels l'Initiative devra être intégrée (tels que les systèmes nationaux de contrôle fiduciaire, la participation des citoyens et leur droit à se faire entendre, les dispositifs de lutte contre la corruption et les institutions chargées de la gestion des ressources minérales), ainsi que l'ordre de ces liens.**
- 9 **Pour l'élaboration de ces stratégies de « suivi de l'ITIE aux fins de développement », l'accent doit être mis sur les conditions de mise en œuvre et la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires (le cas échéant, avec le concours des partenaires de développement). Il faut aussi qu'il existe une nette volonté politique de concertation interinstitutions et une collaboration entre les institutions gouvernementales concernées.**

10 A l'évidence, il faut déployer des efforts de bonne foi pour mettre en œuvre cette stratégie de « suivi de l'ITIE aux fins de développement ». Il s'agit notamment d'établir un dispositif de haut niveau pour assurer le suivi régulier des progrès accomplis et de publier des rapports sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs et au calendrier d'exécution, sur les résultats obtenus et l'impact produit, ainsi que sur les obstacles et les risques potentiels.

Tableau 2 : Exemples de liens systématiques possibles entre l'ITIE et d'autres initiatives mondiales connexes



AWARD OF CONTRACTS AND LICENSES	REGULATION AND MONITORING OF OPERATIONS	COLLECTION OF TAXES AND ROYALTIES	REVENUE MANAGEMENT AND ALLOCATION	IMPLEMENTATION OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICIES AND PROJECTS
Attribution de contrats et licences	Réglementation et contrôle des opérations	Recouvrement d'impôts et redevances	Gestion et affectation des revenus	Mise en œuvre de politiques et projets de développement durable
<ul style="list-style-type: none"> • Charte des ressources naturelles (CRN) (observation des directives de la Charte) 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de Kimberley (correspondance avec les exportations de diamants et les données en volume) 	<ul style="list-style-type: none"> • OCDE Modèle de convention fiscale de l'OCDE (lien avec la fiscalité et les prix de transfert) 	<ul style="list-style-type: none"> • PEFA (liens avec le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière) 	<ul style="list-style-type: none"> • DFGG / appui des OSC (initiatives concernant l'exigence de bonne gouvernance)
<ul style="list-style-type: none"> • Divulgarion des clauses contractuelles (lien avec d'autres initiatives mondiales en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> • Régimes de certification (coltan, etc.) (lien avec la certification des exportations/volumes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum africain sur l'administration fiscale (renforcement du respect des obligations fiscales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative pour la transparence budgétaire (lien avec la transparence du budget national) 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité sociale des entreprises au niveau local (y compris des initiatives concernant les activités minières artisanales et de petite envergure)
<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les ODM et les institutions financières internationales (liens avec l'assistance technique et les travaux de synthèse des IFI – FML, Banque mondiale, BAfD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum international de l'énergie/ base de données de l'Initiative commune sur les données pétrolières (JODI) (lien avec les statistiques concernant les exportations pétrolières – Fondation internationale de l'énergie et AIE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi Dodd-Frank et textes similaires (p.ex. dans les pays de l'UE) (viennent compléter les lois sur les déclarations obligatoires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum mondial sur la transparence fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative mondiale sur les rapports de performance (lien avec les rapports sur le développement durable)
Exemples de liens transversaux au niveau mondial (liens existant d'un bout à l'autre de la chaîne)				

de valeur des industries extractives) :
<i>Cadres juridiques de l'ITIE et des mesures de suivi :</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Traités régionaux ou instruments similaires concernant l'ITIE, la transparence et la bonne gouvernance des ressources minérales • Institutions régionales (dotées d'un mandat et de ressources appropriés), p. ex. mécanismes d'évaluation par les pairs pour assurer l'exécution • Législations nationales concernant l'accès à l'information
<i>Normes et codes internationaux –et initiatives de même nature :</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Projet Afrique extraction minière (UA) / initiatives régionales connexes pour la gouvernance des ressources minérales • Cadre de développement durable du Conseil international des mines et des métaux • Charte des ressources naturelles
<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives pour la transparence dans le secteur du bâtiment – notamment pour les projets de construction d'usines dans les industries extractives • Normes internationales de présentation de l'information financière (états financiers dans le secteur des industries extractives / le secteur public) • Groupe de travail du G20 sur la fiscalité et le développement.
<i>Lutte contre la corruption et ressources financières :</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Transparency International • Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et autres initiatives antiblanchiment • Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, la fiscalité et le développement / Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption
<i>Investissements étrangers et intérieurs dans le secteur :</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Indice « Doing Business » – indicateurs annuels

16. **En conclusion, les mesures proposées sont difficiles à mettre en œuvre.** Elles demanderont un gros effort, et un consensus. En outre, chaque mesure décrite ci-après a des incidences importantes au niveau de l'action à mener par les pouvoirs publics, ainsi que des ressources et des opérations.

- Renforcer la norme de l'ITIE - et élargir son mandat – moyennant un ensemble plus complet de critères :
 1. **Critères actuels :** rendre la norme actuelle beaucoup plus stricte en exigeant la vérification des revenus et paiements déclarés (après une période initiale de 3 à 4 ans) ; et
 2. **Nouveaux critères :** exiger des pays et des groupes de coordination multipartites qu'ils aillent au-delà du cycle actuel de l'ITIE en formulant et en appliquant une stratégie de « suivi de l'ITIE aux fins de développement », de manière à intégrer véritablement l'Initiative dans les grands dispositifs nationaux et autres initiatives.
- Pour ces nouveaux critères, le pays/groupe de coordination multipartite doit définir ses propres mesures de suivi et liens prioritaires, en fonction de la situation et de l'économie politique du pays. Les **entreprises et les organisations de la société civile devraient jouer un rôle clé dans le suivi.** Le

rôle du Conseil de l'ITIE consiste à : i) exiger la planification et la mise en œuvre de mesures de suivi systématiques ; et ii) veiller au respect de cette règle en demandant des rapports publics sur les mesures de suivi et les liens. Évaluer le degré d'effort consenti (et non les résultats) et recenser les pratiques optimales font partie intégrante de l'ITIE.

- Établir des liens au niveau mondial et signer des mémorandums d'accord avec des initiatives mondiales connexes afin de tirer parti des avantages mutuels et d'aider les pays/groupes de coordination multipartites à créer des liens similaires au niveau du suivi.
- Revoir les désignations actuelles et envisager d'adopter deux nouvelles désignations:
 1. **« Pays mettant en œuvre l'ITIE »**, qui regroupe les pays candidats et les pays en conformité sous une seule désignation, après validation. Cela signifie que l'expression « en conformité avec l'ITIE » ne sera plus utilisée.
 2. **« Modèle de pratiques optimales de suivi de l'ITIE [aux fins de développement] »** : en tant que partie intégrante de l'ITIE, l'attribution de cette désignation relève du Conseil de l'ITIE. Elle implique que le Conseil a pris acte de la généralisation du suivi de l'Initiative (d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur des industries extractives), les pays étant classés en fonction de leurs résultats. Pour garantir des progrès, on pourrait menacer les pays/groupes de coordination multipartites de radiation s'ils ne répondent pas à cette désignation dans un délai prescrit après avoir atteint le stade précédent de « pays mettant en œuvre l'ITIE ».
- Si ces changements sont adoptés, le mandat coercitif actuel du Conseil de l'ITIE reste inchangé, en ce qui concerne notamment la radiation.

17. **Globalement, les mesures proposées ici marquent une rupture avec le consensus actuel** et sont présentées à titre de base de discussion. Bien que ces mesures aient des incidences non négligeables, nous estimons que les changements envisagés sont possibles et qu'ils peuvent aider à accroître l'utilité et la crédibilité de l'ITIE, tout en encourageant un changement positif et durable dans les pays dotés d'industries extractives.

SEGOM – Fonds fiduciaire multidonateurs de l'ITIE (MDTF)

Assistance technique et financière aux pays en conformité avec l'ITIE : stratégie-pays

(Extraits)

En 2010, face à l'augmentation du nombre de pays candidats ayant achevé le processus de validation et pouvant obtenir le statut de pays en conformité avec l'ITIE, le Comité de gestion du Fonds fiduciaire multidonateurs (MDTF) de l'ITIE a commencé à examiner les incidences de ce changement de statut.

Objectif stratégique de l'assistance technique aux pays en conformité

Les objectifs stratégiques de l'assistance technique fournie aux pays en conformité avec l'ITIE grâce à des apports du MDTF consistent à aider les groupes de coordination multipartites à **améliorer la qualité des processus ITIE afin de produire un impact durable – et à s'appuyer sur l'ITIE pour améliorer la gouvernance des ressources minérales (« renforcer et élargir l'ITIE »)**.

Autrement dit, il s'agit : i) d'assurer **la continuité et le caractère irréversible** de l'ITIE tout en améliorant sa qualité et celle des rapports ; et ii) d'**améliorer systématiquement la gouvernance** tout au long de la chaîne de valeur des industries extractives (ce qu'on appelle le programme ITIE++). Ces deux objectifs pourraient comporter plusieurs sous-éléments, qui sont décrits ci-après.

Assistance technique aux pays en conformité – différences fondamentales avec l'assistance technique fournie aux pays candidats à l'ITIE

L'assistance technique aux pays conformes présente des différences importantes par rapport aux programmes « types » d'assistance technique et d'aide financière que le SEGOM élabore et met en œuvre à titre de soutien aux nouveaux pays et aux pays candidats (jusqu'à ce qu'ils obtiennent le statut de pays conforme), notamment :

- **Pas de modèle type d'assistance technique pour les pays conformes** : Contrairement à l'assistance technique fournie aux pays candidats (qui suit un modèle bien établi, sur la base des critères de validation de l'ITIE), l'assistance technique aux pays conformes doit être adaptée à la situation de chaque pays – sa portée et ses modalités d'exécution doivent être définies au cas par cas, selon les besoins et la situation du pays, sur la base des recommandations formulées dans le rapport de validation.
- **Pas d'indicateur clair de l'efficacité de l'assistance technique** : Alors que l'accès au statut de pays conforme est un indicateur de succès explicite, il n'existe pas d'indicateur clair des progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs ou l'assistance technique fournie aux pays conformes (autrement dit, les mesures doivent être définies individuellement).
- **Une forte demande du pays est une condition essentielle** : Compte tenu des deux facteurs précédents, l'adhésion du pays – une forte demande et une ferme volonté d'agir – est encore plus importante si l'on veut que l'assistance technique fournie aux pays conformes porte ses fruits. Une aide financière ou technique dictée par l'offre ne servira à rien.
- **Des attentes beaucoup plus ambitieuses** : Si le champ d'application étroit de l'ITIE tempère les attentes de ses parties prenantes, celles des pays conformes sont plus ambitieuses – et ce, à juste titre : ils veulent des preuves concrètes des changements positifs apportés par l'Initiative.

Un préalable essentiel : un partenariat solide et une étroite coordination

Compte tenu des facteurs susmentionnés, et du fait que l'assistance technique aux pays conformes peut couvrir des domaines beaucoup plus divers, **il est essentiel de travailler en collaboration étroite avec les partenaires**. Il s'agit de veiller à bien coordonner l'assistance technique fournie par le SEGOM à ces pays

avec celle prévue ou fournie par les autres partenaires de développement. Cette collaboration, en particulier sur le terrain, est indispensable pour fournir une assistance efficace et éviter les doubles emplois.

Le tableau ci-après, qui suit la chaîne de valeur des projets réalisés dans le secteur des industries extractives, fournit de plus amples détails.



Aspects étroitement liés à l'ITIE (pour lesquels le SEGOM dirige les activités d'assistance technique)	Aspects connexes, qui devraient tirer parti de l'ITIE (pour lesquels le rôle du SEGOM est d'assurer la liaison avec les autres partenaires ou de leur passer le relais) **
Maillon 3 de la chaîne de valeur (gestion des revenus)	
1. Assurer la viabilité du processus ITIE :	
<ul style="list-style-type: none"> solides institutions et financement de l'ITIE 	Maillon 3 de la chaîne de valeur (gestion des revenus)
<ul style="list-style-type: none"> législation nationale visant à rendre l'ITIE irréversible etc. etc. 	8. Liens avec les activités visant à améliorer le fonctionnement du secteur public :
	<ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités d'audit du secteur public améliorer la gestion des finances publiques liens avec la divulgation automatique
2. Améliorer la qualité des processus/rapports ITIE :	
<ul style="list-style-type: none"> accroître la crédibilité et l'utilité des rapports ITIE <i>incorporer les revenus sous-nationaux dans l'ITIE*</i> options ITIE pour des questions comme la certification du coltan inclure les activités minières artisanales ou de nouveaux secteurs dans l'ITIE divulguer les clauses contractuelles ou leurs éléments clés etc. etc. 	9. Liens concernant l'imposition des industries extractives
	<ul style="list-style-type: none"> incorporer les questions de prix de transfert dans l'ITIE renforcer l'administration fiscale
3. Assurer un suivi systématique des résultats de la validation :	<ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités de recouvrement des impôts dans les industries extractives
<ul style="list-style-type: none"> régler les problèmes systémiques réformes institutionnelles recommandées par l'ITIE utiliser les résultats de l'ITIE pour produire des changements durables 	<ul style="list-style-type: none"> créer des services de recouvrement des impôts spécialement chargés des industries extractives renforcer la vérification des coûts dans les industries extractives etc. etc.

<ul style="list-style-type: none"> • etc. etc 	
4. Renforcer sensiblement la communication :	Maillon 5 de la chaîne de valeur (viabilité sociale et environnementale)
<ul style="list-style-type: none"> • information régulière de la population et des organisations de la société civile sur l'ITIE 	10. Mettre l'ITIE au service du développement social :
<ul style="list-style-type: none"> • participation des collectivités pour les questions concernant les industries extractives, dans le cadre de l'ITIE 	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser l'ITIE pour engager le débat et y associer les collectivités
<ul style="list-style-type: none"> • etc. etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • établir un lien avec les programmes de gestion des redevances au niveau local
	<ul style="list-style-type: none"> • dispositifs de règlement des conflits de même type que l'ITIE
	<ul style="list-style-type: none"> • etc. etc.
Maillons 1 et 2 de la chaîne de valeur (contrats ; suivi)	
5. Évaluer l'élargissement du champ d'application de l'ITIE:	
<ul style="list-style-type: none"> • transparence du processus d'attribution de licences / audits cadastraux 	Maillons 1 à 5 de la chaîne de valeur (d'un bout à l'autre de la chaîne)
<ul style="list-style-type: none"> • évaluation du respect des clauses contractuelles – hydrocarbures 	11. Liens avec la gouvernance et la lutte contre la corruption :
<ul style="list-style-type: none"> • audit des contrats/plans de développement – exploitation minière 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un lien entre la gouvernance du secteur des industries extractives et la gestion macroéconomique
<ul style="list-style-type: none"> • etc. etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un lien entre l'ITIE et les institutions chargées de la lutte contre la corruption
	<ul style="list-style-type: none"> • Examen institutionnel des contrats /licences attribués dans le secteur des industries extractives
	<ul style="list-style-type: none"> • etc. etc.
Maillons 1 à 5 de la chaîne de valeur (d'un bout à l'autre de la chaîne)	
6. Promouvoir la responsabilisation / participation des citoyens:	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>appui direct au renforcement des capacités des organisations de la société civile*</i> 	12. Autres questions importantes liées aux industries extractives :
<ul style="list-style-type: none"> • mettre l'accent sur la place réservée aux femmes dans les industries extractives 	<ul style="list-style-type: none"> • indicateurs – données sur les résultats/l'impact de l'ITIE
<ul style="list-style-type: none"> • établir un lien avec les travaux concernant la demande de bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • examen intersectoriel des avantages tirés des activités extractives
	<ul style="list-style-type: none"> • etc. etc.
7. Promouvoir les réformes dans toute la chaîne de valeur:	
<ul style="list-style-type: none"> • exploiter l'ITIE pour améliorer la gouvernance du secteur des industries extractives 	

* Ces deux aspects - i) dimensions sous-nationales de l'ITIE, et ii) appui direct au renforcement des capacités de la société civile – sont deux priorités de l'assistance technique prévue par le SEGOM dans le cadre de son plan de travail pour les exercices 11 et 12.

** Pour assurer une coordination effective dès le départ, le MDTF utilisera la modalité du partage de l'information pour faire connaître aux bailleurs de fonds du MDTF, au niveau national, les activités financées par le Fonds et celles menées avec l'appui du SEGOM (points 1 à 7, première colonne). Les bailleurs de fonds pourront choisir leurs représentants et activités correspondants (points 8 à 12, deuxième colonne) sur le terrain et proposer des activités de suivi et de coordination au niveau national.

Annexe II**Modifications à apporter éventuellement aux règles de l'ITIE compte tenu des changements proposés dans ce document**

Les changements proposés dans ce document concernent uniquement les critères ITIE, qui doivent être traduits en termes opérationnels dans les règles et directives de l'Initiative. Le tableau ci-après donne une idée des incidences sur ces règles si les changements proposés pour les critères ITIE étaient approuvés.

Modification proposée pour les critères ITIE	Incidence sur les règles/procédures ITIE
Renforcement des critères existants	
Nouvelle obligation de vérifier les données ITIE communiquées – « les paiements sont ce qu'ils devraient être »	Définition précise de l'ampleur et du degré de détail de ces vérifications par rapport aux volumes de production / contrats/ lois
	Désignation précise des organismes publics (Cour des comptes; autres organes de contrôle, etc.) placés sous la supervision de l'Administrateur / Réconciliateur nommé par le groupe de coordination multipartite
	Dispositions transitoires pendant la période initiale
Elargissement du mandat de l'ITIE – critères supplémentaires pour la généralisation de l'ITIE	
Élaboration d'une « stratégie nationale de suivi de l'ITIE »	Définition précise de la stratégie (forme et fond) et du degré de concertation et de participation au sein du gouvernement
Mise en œuvre de cette stratégie de « suivi »	Préciser que la mise en œuvre peut être prise en main par le gouvernement, l'industrie ou la société civile, selon le sujet
	Directives sur la présentation et le contenu des rapports d'avancement
Désignation « pays mettant pleinement en œuvre l'ITIE »	
Regroupement des pays candidats et des pays conformes dans une seule catégorie, sous une nouvelle désignation	Règles concernant l'étape à franchir (et non le point d'entrée) et la vérification à effectuer avant qu'un pays puisse être désigné « pays mettant pleinement en œuvre l'ITIE »
	Révision de l'édition 2011 des règles de validation, en accordant une plus grande place au maintien du statut ITIE plutôt qu'à la conformité
	Dispositifs transitoires pour le changement de désignation
	Règles du Comité des candidatures et de la sensibilisation (rebaptisé)
Nouvelle désignation « Modèle de pratiques optimales de suivi de l'ITIE »	
Reconnaissance par l'ITIE des efforts déployés de bonne foi pour formuler et mettre en œuvre la stratégie de suivi	Méthodologie et normes détaillées pour l'évaluation du degré d'effort consacré au suivi (Guide de validation)

	Procédures d'imposition de sanctions (p.ex., radiation) aux pays/groupes de coordination multipartites qui n'observent pas les règles de l'ITIE
	Dispositifs transitoires et nouvelles règles
Cadre d'évaluation des résultats	
S/O	Formulation et diffusion d'une « théorie du changement » applicable à l'IETI pour encourager les résultats positifs au niveau national
	Définition des indicateurs de résultats et de suivi-évaluation que les pays doivent suivre et dont ils doivent rendre compte, sur la base de cette théorie du changement